

**Ordre du jour. Données générales concernant l': (Exemples) – Fin**

Revisé—

En vue de permettre à un autre que le proposeur de l'ajournement de procéder à la reprise du débat, 28, 48, 349, 352.

**Ordre public (mesures provisoires). Loi de 1970 concernant l':**

Correspondance échangée entre les premiers ministres du Canada et du Québec concernant la—*dépôt*, 272, 286.

(*Voir aussi*: Pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada. Loi prévoyant des—).

**Organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent. Loi concernant l':**

Bill C-207—1<sup>re</sup>, 306. Débat sur 2<sup>e</sup> et débat ajourné, 310. Différé, 314. Débat et débat ajourné, 319, 322-323. 2<sup>e</sup> et déferé aux Banques et commerce, 326. Rapport sans amendement, 330-331. 3<sup>e</sup>, 331. Sanction royale, 333. Chapitre 42.

**Organisation du gouvernement. Loi de 1970 sur l':**

(*Voir*: Organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent. Loi concernant l'—).

## P

**Paiements anticipés pour le grain des Prairies. Loi modifiant la Loi sur les:**

Bill C-239—1<sup>re</sup>, et motion tendant à 2<sup>e</sup> *plus tard ce jour*. Adoption, 348. 2<sup>e</sup> différée, 350. Débat et débat ajourné, 353. 2<sup>e</sup> et déferé aux Banques et commerce, 357. Rapport sans amendement, 366. 3<sup>e</sup>, 366. Sanction royale, 371-372. Chapitre 54.

**Parlement:**

Communications concernant—

Ouverture, 2.

Prorogation, 540.

Ouverture—

Gouverneur général. Son Excellence le—2.

Prorogation—

Député de Son Excellence le Gouverneur général—

Fauteux, C.P., Le très honorable J.H. Gérald, 540-542.

**Pauvreté au Canada:**(*Voir*: Comités).(*Voir*: Interpellations).**Pensions et allocations de guerre pour les civils. Loi modifiant la Loi sur les:**

Bill C-232—1<sup>re</sup>, 238. Débat sur 2<sup>e</sup> et débat ajourné, 238. 2<sup>e</sup> et déferé à la Santé, bien-être et sciences, 244. Rapport sans amendement, 246. 3<sup>e</sup>, 247. Sanction royale, 248. Chapitre 32.